



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/363

Approbation des droits de place des marchés

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur :** Mme AUGEY Camille

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : ?

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

**2020/363 - APPROBATION DES DROITS DE PLACE DES MARCHES  
(DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE  
L'ARTISANAT)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les marchés forains sont un élément majeur du tissu commercial lyonnais avec 77 marchés sur l'ensemble de la ville représentant plus de 130 tenues par semaine.

La 10<sup>e</sup> enquête consommateurs, éditée en 2017, indique que la part des dépenses alimentaires réalisées sur les marchés de Lyon est globalement supérieure à 10%, représentant entre 8 et 12% suivant les arrondissements, ce qui montre le dynamisme des marchés lyonnais.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement général des marchés, les tarifs des droits de places et droits annexes acquittés par les commerçants des marchés forains sont fixés en Conseil municipal. Par délibération n° 2015/22000 du 16 mars 2015, le Conseil municipal a fixé le principe d'une hausse annuelle de 2% du montant des abonnements sur les marchés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 inclus, ainsi que du montant des tickets journaliers.

Pour l'année 2021, il est proposé de reconduire les tarifs de 2020 selon la grille tarifaire ci-après. En effet, les mesures d'urgence liées au contexte sanitaire et à l'épidémie de covid 19 ont fortement impacté la tenue des marchés en 2020. Il apparaît ainsi opportun, dans un souci de soutien à la profession, de maintenir la redevance à son niveau antérieur.

La reconduction de cette grille tarifaire, a fait l'objet d'une consultation des organisations professionnelles intéressées, comme le prévoit l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, la tarification actuelle des abonnés et des journaliers est la suivante :

Les tarifs énoncés au I- 2-, II- 2-, III- 2-, IV ci-dessous tiennent compte l'augmentation de 2 % avec un arrondi au centième supérieur appliquée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et définie dans la délibération n° 2015/953 du Conseil municipal du 16 mars 2015.

**I – Marchés alimentaires :**

**1- Tarif journalier du mètre linéaire (ml) applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné**

	Semaine Tous les marchés	Samedi et dimanche Tous les marchés	Marché couvert Etats-Unis	
			Semaine	Samedi
Droit de place du ml	1,20 €	2,40 €	2,40 €	4,80 €

**Droits annexes d'électricité : 3 € : forfait journalier par commerçant.**

**2- Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois**

		Droits de place	Droits annexes d'électricité
		des 2 ml	
Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	Bio place Henri, Guichard <i>mardi</i> , Martyrs de la Résistance, Commandant Arnaud, Bio Croix-Rousse, Ménival <i>mercredi</i> , Ménival <i>vendredi</i> , boulevard des Castors, Champvert, bio Saint Jean, César Geoffray, Roger Salengro <i>samedi</i> , Saint Rambert, Bio Vaise, place Schönberg, Victor Augagneur après-midi, Loucheur après-midi, Abbé Pierre après-midi, A. Courtois bio après-midi, Fourcade après-midi	7,00 €	2,77 €
	Place Carnot, Producteurs de pays, Guichard <i>dimanche</i> , Ménival <i>dimanche</i> , Montgolfier, Mermoz Sud, Duchère Balmont	10,06 €	
Marchés à abonnement bihebdomadaire (2j/7)	Bayard, Camille Flammarion, Les Anges, Bellecombe, Ambroise Paré, Belleville, Roger Salengro <i>mercredi et dimanche</i> , Duchère Sauvegarde, Croix-Rousse <i>Mercredi-Jeudi</i>	11,52 €	5,11 €
	Montchat, Bénédicte Teissier, Tête d'Or, Jean Macé ; Croix-Rousse <i>mardi-vendredi</i> , Croix-Rousse <i>samedi-dimanche</i>	18,83 €	
Marchés à abonnement trihebdomadaire (3j/7)	Saint Antoine <i>mardi-mercredi-jeudi</i> , Victor Augagneur <i>mardi-mercredi-jeudi</i> , Gabillot, Jean-Jaurès, Général André	17,27 €	7,42 €
	Saint Antoine <i>vendredi-samedi-dimanche</i> , Victor Augagneur <i>vendredi-samedi-dimanche</i> , Saint Louis, Ambroise Courtois	28,25 €	
	Marché couvert des Etats-Unis	54,84 €	
Marché à abonnement 6j/7	Petite place de la Croix-Rousse	46,78 €	14,85 €

**II – Marchés de produits manufacturés :**

**1- Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné : 1,20 €**

**2- Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois**

Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	
Cours Bayard, Montchat, Guichard, Martyrs de la Résistance, Victor Augagneur, Point du Jour, Ambroise Paré, Mermoz Sud, Général André,	Saint Antoine, Carnot, Croix-Rousse, Ménival, Jean-Jaurès, Etats-Unis, Ambroise Courtois, Duchère Balmont, Roger Salengro

Belleville	
7,00 €	7,50 €
Marchés à abonnement bihebdomadaire (2j/7)	
Jean Macé : 13,09 €	

### III – Marchés divers :

#### 1- Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné

		Droits de place du ml
Marchés hebdomadaires (1j/7)	Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Livres anciens Carnot, Chiens, Timbres	1,20 €
Marchés bimensuels (2j/mois)	Livres anciens Ambroise Courtois Livres anciens Lyautey Livres anciens Raspail Livres anciens Saint Jean	1,20 €
Marchés mensuels (1j/mois)	Livres anciens Jean Macé	1,20 €
	Livres anciens marché couvert Etats-Unis	2,40 €

#### 2- Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

		Droits de place des 2ml
Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Livres anciens Carnot, Chiens, Timbres	7,00 €
Marchés à abonnement bimensuel (2j/mois)	Livres anciens Ambroise Courtois Livres anciens Lyautey Livres anciens Raspail Livres anciens Saint Jean	3,50 €
Marchés à abonnement mensuel (1j/mois)	Livres anciens Jean Macé	1,76 €
	Livres anciens marché couvert Etats-Unis	3,50 €

### IV – Marché aux bouquinistes :

Droit par case et par mois	74,96 €
----------------------------	---------

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant règlement général des marchés de la Ville de Lyon ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2008/981 du 22 décembre 2008 et n° 2015/953 du 16 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission **Emploi - Economie durable - International - Tourisme** ;

### **DELIBERE**

- 1- La grille tarifaire 2020 est reconduite à l'identique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.
- 2- Les recettes en résultant seront imputées sur le programme GESTEXPLOI, opération DOPUBLIM.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Grégory DOUCET**